



Compte-rendu de la séance du

Comité Syndical 22 août 2017

L'an deux mille dix-sept, le 22 août, les membres du Comité Syndical du SIAS de la Rive Droite se sont réunis dans la salle de réunion du CIAS sur la convocation qui leur a été adressée le 16 août 2017 par le Président, conformément au Code Général Des Collectivités Territoriales.

Présents	HOSCHAR Jacky, LAPOIRIE Catherine, BALLARINI Jean-Louis, BESOZZI Daniel, NEGRI Colette, TURCK Gilbert, VETZEL Jean-Paul
Absents excusés	HUBERTY René
Absents non excusés	

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jacky HOSCHAR, Président, qui constate que le quorum est atteint.

Le Président demande au Comité Syndical de rajouter un point à l'ordre du jour relatif à une décision modificative de crédit. Le Comité Syndical accepte à l'unanimité.

Mr le Président donne lecture de l'ordre du jour, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales :

ORDRE DU JOUR

- 1. SIAS : Installation des nouveaux conseillers syndicaux et désignation des administrateurs du CIAS**
- 2. SIAS : Détermination du nombre de vice-présidents**
- 3. SIAS : Élection du 2^{ème} vice-président**
- 4. SIAS : Règlement Intérieur du Comité Syndical**
- 5. SIAS : Commission d'Appel d'Offres**
- 6. MULTI-ACCUEIL : Conseil de surveillance**
- 7. BUDGET : DMC N°1-2017**

POINT 1 : INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS SYNDICAUX et DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS DU CIAS DE LA RIVE DROITE DCS N°2017-009

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;
Vu, l'arrêté préfectoral du **17 août 2017** portant modification des statuts du SIAS de la Rive Droite ;
Vu, les délibérations :

- *Du 23 juin 2017 (N°2017-043) de la commune d'ARGANCY*
- *Du 30 juin 2017 de la commune d'AY-SUR-MOSELLE*
- *Du 30 juin 2017 de la commune de CHAILLY-LÈS-ENNERY*
- *Du 27 juin 2017 (N°D_2017_6_2) et du 25 juillet 2017 (N°D_2017_8_2) de la commune de CHARLY-ORADOUR*
- *Du 30 juin 2017 (N° 2017/30) de la commune de CHIEULLES*
- *Du 03 juillet 2017 (N°2017-53) de la commune d'ENNERY*
- *Du 30 juin 2017 (N°2506) de la commune de FLÉVY*
- *Du 30 juin 2017 (N°CM-DELCOM/04-2017) de la commune de TRÉMERY*

Les communes ont désigné comme conseillers syndicaux les personnes suivantes :

COMMUNE	TITULAIRE	SUPLÉANT
ARGANCY	VETZEL Jean-Paul	ROMANO Valérie
AY-SUR-MOSELLE	LAPOIRIE Catherine	DEKHAR Nadia
CHAILLY-LÈS-ENNERY	TURCK Gilbert	DI NATALE Vitina
CHARLY-ORADOUR	HUBERTY René	FREYTHYER Fanny
CHIEULLES	BALLARINI Jean-Louis	SEVESTRE Nicole
ENNERY	NEGRI Colette	MELON Ghislaine
FLÉVY	HOSCHAR Jacky	LALLIER Solange
TRÉMERY	BESOZZI Daniel	HOZÉ Michel

Le Comité Syndical renouvelé décide que chaque membre ci-dessus nommé, titulaire et suppléant, est désigné pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS de la Rive Droite.

POINT 2 : DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS	DCS N°2017-010
---	-----------------------

Le Président indique que suite à l'intégration des communes d'ARGANCY, CHAILLY-LÈS-ENNERY, CHIEULLES, CHARLY-ORADOUR et ENNERY et la modification des statuts du SIAS, il est possible de passer d'un vice-président à deux vice-présidents.

Le Président soumet ce projet à l'assemblée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- **D'accepter** le passage d'un à deux vice-présidents ;

POINT 3 : ÉLECTION DU SECOND VICE-PRÉSIDENT	DCS N°2017-011
--	-----------------------

Pour le poste de second vice-président, Mme NEGRI Colette se porte candidate.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Au 1^{er} tour de scrutin :

- Votants.....7
- Suffrages exprimés.....7
- Abstentions.....1

Mme NEGRI Colette a obtenu 6 voix.

Mme NEGRI Colette ayant obtenu la majorité absolue, est élue 2^{ème} vice-présidente au premier tour de scrutin.

POINT 4 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ SYNDICAL	DCS N°2017-012
---	-----------------------

Voir pièce jointe

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de la Rive Droite qui prévoit l'adoption par le Comité Syndical d'un règlement Intérieur, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que ce règlement intérieur précise les dispositions qui s'imposent en matière de fonctionnement et d'attributions du Comité Syndical conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Ce document sera applicable dès sa notification à M. le Préfet et son affichage.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le règlement intérieur du Comité Syndical tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **Charge** le Président du SIAS de la Rive Droite d'accomplir toutes les formalités relatives à l'application de ce dernier.

POINT 5 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

DCS N°2017-013

Le Comité Syndical,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée restante du mandat.

Considérant qu'outre le président de l'EPCI, son président, cette commission est composée de 5 membres titulaires élus par le Comité Syndical en son sein par le comité à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Décide de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Membres titulaires

Liste 1 :

- A. TURCK Gilbert
- B. VETZEL Jean-Paul
- C. BESOZZI Daniel
- D. LAPOIRIE Catherine
- E. NEGRI Colette

Nombre de votants	7
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	7
Sièges à pourvoir	5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	7	5	5	5

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- A. TURCK Gilbert
- B. VETZEL Jean-Paul
- C. BESOZZI Daniel
- D. LAPOIRIE Catherine
- E. NEGRI Colette

Membres suppléants

Liste 1 :

- A. MELON Ghislaine
- B. LALLIER Solange
- C. DEKHAR Nadia
- D. ROMANO Valérie
- E. DI NATALE Vitina

Nombre de votants	7
Bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	7
Sièges à pourvoir	5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1	7	5	5	5

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- A. MELON Ghislaine
- B. LALLIER Solange
- C. DEKHAR Nadia
- D. ROMANO Valérie
- E. DI NATALE Vitina

POINT 6 : CONSEIL DE SURVEILLANCE DU MULTI-ACCUEIL

DCS N°2017-014

Monsieur le Président rappelle que selon le chapitre 11 du contrat d'affermage qui lie le SIAS et la Croix Rouge Française dans le cadre de la délégation de service public pour le multi-accueil, un Conseil de Surveillance est mis en place.

Le SIAS dispose de 2 sièges à voix délibératives et éventuellement d'un siège à voix consultative.

Considérant le renouvellement de l'assemblée délibérante ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide à l'unanimité de désigner :

- LAPOIRIE Catherine à voix délibérative
- LALLIER Solange à voix délibérative
- *HOSCHAR Jacky* à voix consultative

 **DMC N°01-2017 :**

Le Président explique que, dans le cadre de l'intégration des nouvelles communes et des audits de sites, il y a lieu de prévoir des investissements relatifs aux mises aux normes et aménagements pour optimiser l'organisation de ces locaux. A cet effet, il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en section d'investissement comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2231 : Bâtiments publics	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2235 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	65 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2284 : Mobilier	0,00 €	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 22 : Immobilisations reçues en affectation	14 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	86 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	86 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

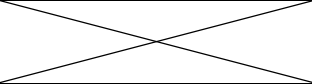
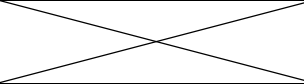
- **D'adopter** la Décision Modificative de Crédit N°1-2017 pour le budget principal telle que détaillée dans le tableau ci-dessus ;
- **De donner** délégation au Président à l'effet de notifier au Préfet et au comptable public l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

La séance est levée à 20h30

Le Président,

Jacky HOSCHAR

Approbation du PROCÈS VERBAL de la séance du Comité Syndical du 22 août 2017

NOM Prénom	Présence	Procuration à	Signature
HOSCHAR Jacky <i>Président</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
LAPOIRIE Catherine <i>Vice-Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
NEGRI Colette <i>Vice-Présidente</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
BALLARINI Jean-Louis	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
BESOZZI Daniel	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
HUBERTY René	<input type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input checked="" type="checkbox"/> Absence excusée		
TURCK Gilbert	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		
VETZEL Jean-Paul	<input checked="" type="checkbox"/> Présent <input type="checkbox"/> Absent <input type="checkbox"/> Absence excusée		